



17.07 Cahier des charges du chef de la ligue nationale

24.03.2019 / CC

1. Description de la fonction

Responsable de la Premium League, la Challenge League, la 1^{ère} ligue et la Swiss Cup.

2. Organe électoral

Le chef de la ligue nationale est élu en tant que membre du comité central (CC) par l'assemblée des délégués. Le CC se constitue lui-même.

3. Intégration organisationnelle

- Subordination :
Le chef de la ligue nationale est subordonné au président central.
- Remplacement :
Le chef de la ligue nationale est remplacé par un membre du comité central.

4. Objectif de la fonction

- Organisation et réalisation du championnat par équipes et de la Swiss Cup

5. Tâches générales

- Organisation et réalisation du championnat par équipes et de la Swiss Cup
- Organisation et conduite de l'assemblée des clubs
- Organisation et conduite des informations concernant la ligue
- Élaboration du calendrier de la ligue et des tournois
- Contrôle des résultats
- Contrôle et validation des résultats
- Élaboration des listes de classement et des classements
- Organisation des médailles et des coupes
- Élaboration d'un rapport annuel à l'intention de l'assemblée des délégués
- Organisation et conduite de la Swiss Cup
- Participation aux réunions du comité central
- Délégué aux championnats suisses
- Traitement des sanctions (cartons jaunes / rouges), gestion des statistiques pertinentes

6. Habilitation / compétences

Conduite des discussions et des négociations selon le cahier des charges.

7. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après l'approbation du CC.

8. Liste de distribution

Titulaire du poste
Comité central